

EQUI' CIRQUE
133 Chemin de la Chaite
38460 CREMIEU
Www.equicirque.fr
0684054550—equicirque38@gmail.com

Inscription au cours du :

- Mardi : 12/18 ans : 17h30-19h30—390 € + 24 € de licence
Mercredi : 4/6 ans : 9h30-10h30—340€ + 24 € de licence
 6/8 ans : 10h45-12h15—360 € + 24€ de licence
 9/11 ans : 13h30-15h—360 € + 24 € de licence
 9/11 ans : 15h15-16h45—360€ + 24 € de licence
 12/18 ans : 17h-19h—390€ + 24€ de licence
Jeudi : 6/10 ans : 17h-18h30—360€ + 24€ de licence

Sur l'année scolaire 2022-2023 (hors vacances scolaires)

Joindre pour l'inscription : le dossier complet signé, le ou les chèques (3 maximum sans frais) pour le règlement, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cirque.

DÉCHARGE PARENTALE

Je soussigné(e)
Responsable légal de l'enfant

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école, et des consignes du protocole sanitaire.

J'autorise l'École de cirque Equi'Cirque à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Date et Signature du représentant légal :

Nota : AUCUN TRAITEMENT MÉDICAL NE SERA ADMINISTRE PAR L'ÉCOLE NI PAR AUCUN DES MEMBRES DE L'ENCADREMENT.

Fiche sanitaire

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR LES INFORMATIONS UTILES AU DEROULEMENT DU STAGE DE CIRQUE. ELLE PERMET A L'ENSEIGNANT DE PRENDRE EN CHARGE L'ENFANT EN CAS DE BESOIN.

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :
Date de naissance :
Adresse postale :
.....
.....
Mail :

RESPONSABLE DE L'ELEVE (pour les mineurs)

Nom et prénom du Père :-----
Tel : ----- E-mail :-----
Nom et prénom de la Mère : -----
Tel : ----- E-mail : -----
N° Sécurité Sociale:.....
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE :
BUREAU :
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) :
.....

INDICATIONS MÉDICALES

Vaccination tétanos: date vaccin: date rappel:

Allergie(s). oui non
Si oui, lesquelles ?
Action à entreprendre (en cas de besoin) :
.....

Asthme oui non
Diabète oui non
Épilepsie oui non

Traumatismes articulaires : oui non
Si oui, précisez :
.....

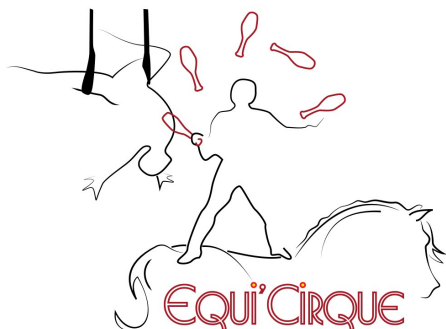
Autre(s) pathologie(s).....

Antécédents médicaux :
intervention(s) chirurgicale(s), accident(s), fracture(s), trauma, lésion(s) musculaire(s) :
.....
.....

Recommandation(s) utile(s) (port de lunettes, lentilles, appareils: acoustique, dentaire, prothèse, etc...)
Indiquez ci-après : les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre si besoin :
.....
.....
.....

Recommandations utiles des parents (votre enfant porte-t-il des lunettes (si oui, sont-elles obligatoires), lentilles, des prothèses auditives, dentaires, etc...) :
.....
.....
.....

Je, soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du stage de cirque à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
Date : Signature :



EQUI'CIRQUE
133 Chemin de la Chaite
38460 CREMIEU
Www.equicirque.fr
0684054550—equicirque38@gmail.com

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE

La loi nous impose de demander une autorisation pour pouvoir photographier ou filmer vos enfants dans le cadre des activités de l'École de cirque Equi'Cirque.

Je soussigné(e) :

Demeurant à :

Parent ou tuteur légal de l'enfant :

Déclare autoriser l'École de cirque Equi'Cirque à :

- 1) Photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités de l'École de cirque
- 2) Utiliser les photos ou les films pour illustrer le site web de l'École de cirque ou toutes autres parutions concernant l'École de cirque.

L'École de cirque Equi'Cirque s'engage à utiliser ces images dans un but non lucratif.

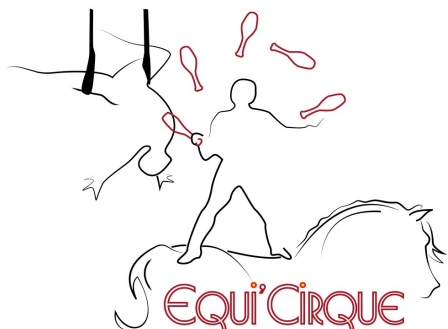
Les images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte par un montage ou par tout autre procédé.

La légende ne pourra pas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la personne.

Vous pouvez, à tout moment, faire valoir votre droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (*art.34 de la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978*)

A _____ Le _____

Signature



EQUICIRQUE
133 Chemin de la Chaite
38460 CREMIEU
Www.equicirque.fr
0684054550—equicirque38@gmail.com

RÈGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Fonctionnement

Les documents d'inscriptions doivent être remplis pour le démarrage des cours. Pour pratiquer le cirque, vous devez impérativement fournir un certificat médical en plus des formulaires, dans les trois mois du démarrage de l'activité. Le certificat médical est valable pour deux ans.

L'accès à la salle se fait maximum 5 minutes avant le début des cours. Si le cours précédent n'est pas terminé les élèves attendent calmement le début de leur cours dans le hall d'accueil.

Pour le bon déroulement du cours, il est indispensable que les élèves soient présents à l'heure.

Les cours ne sont pas publics, le formateur pourra, s'il le désire, organiser des séances de démonstrations.

Les cours sont animés par Claire LAFONTAINE, professeur de cirque diplômée (BIAC (2011), BPJEPS « Activités du cirque » (2015) et Diplôme d'Etat de Professeur de Cirque (2020)). En cas de souci, Claire LAFONTAINE pourra se faire remplacer. L'intervenant choisi est obligatoirement diplômé, et sera informé de l'avancée des cours.

Article 2 : Tenue et comportement

Prévoir une tenue de sport, style survêtement, caleçon, pantalon ample, tee-shirt, **sans fermetures à glissières ou boutons** et si besoin une paire de chaussons style gym en cuir (semelle souple). N'oubliez pas de noter le nom sur les affaires de vos enfants. Les enfants arrivent avec les cheveux attachés et sans bijoux ou accessoires pouvant créer des blessures, et sans chewing-gum.

Les cours se passent dans la bonne humeur mais aussi dans la discipline et le respect des autres.

Tout problème de comportement gênant le bon déroulement du cours peut être sanctionné.

Si le comportement de l'élève est incompatible avec le bon déroulement de l'activité le formateur réunira les parents et éventuellement, le conseil d'administration pour trouver une solution. Le comportement de l'élève peut aboutir à l'exclusion de l'élève, partiellement ou définitivement, sans remboursement de la cotisation.

Article 3 : contenu des cours de cirque:

Les cours de cirque peuvent être en découverte et perfectionnement dans les différentes disciplines des Arts du Cirque : Equilibre sur matériel (boule, rola-rola, fil de fer, échasses, monocycle, etc...), Jonglerie (balles, massues, anneaux, diabolos, bâtons du diable, assiette, etc...), Acrobatie (au sol, et sur mini trampoline, portés acrobatiques), et Aériens (Trapèze, corde, tissus, cerceau, etc...), Expression (jeu d'acteur, représentation, etc...). Une représentation publique aura lieu en fin d'année.

Article 4 : nombre d'élèves : Par groupe de 12 élèves maximum par intervenant (minimum de 5 élèves pour que le cours ait lieu).

Article 5 : lieu : Local Equi'Cirque—Chemin des marais 38460 LEYRIEU

Article 6 : Cotisations :

L'inscription est due pour l'année.

L'abandon en cours d'année n'est pas remboursable (sauf pour raisons exceptionnelles, appréciées par le responsable)

La cotisation participe au fonctionnement de l'école. Elle ne sera pas remboursée en cas de force majeure (sanitaire...). Toutefois, une compensation pourra être proposée aux familles, en fonction du nombre de cours non réalisés.

SIGNATURE DE L'ELEVE

SIGNATURE DES PARENTS

PROCOLE SANITAIRE COVID-19 EQUI' CIRQUE

Valable à compter du 1er septembre 2022

Au regard des dernières directives gouvernementales concernant la reprise du sport amateur et en application du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, consolidé au 5 août 2020 et susceptible d'évolutions, l'école de cirque Equi'Cirque reprend ses activités à compter du 28 septembre 2020, selon les modalités définies dans le présent protocole. Ce protocole s'inscrit dans le cadre du guide des recommandations sanitaires du Ministère des sports, du guide des mesures gouvernementales et fédérales en vigueur, notamment les fiches « phases d'organisation des activités en fonction de la situation sanitaire locale et le Guide d'accompagnement de reprise des activités dans les écoles de cirque de la FFEC.

INTRODUCTION

Le présent document présente le protocole sanitaire mis en place au sein de l'école de cirque Equi'Cirque, afin de lutter contre la COVID-19. Il utilise le protocole sanitaire diffusé par la Fédération Française des Ecoles de Cirque, tout en l'adaptant au contexte de l'école. En fonction de l'évolution de l'épidémie et des prescriptions de la mairie, de la préfecture et la Fédération des écoles de cirque, Claire LAFONTAINE pourra lever ou non certaines dispositions. Vous serez informés de toute évolution du protocole. **MERCI par ailleurs de bien respecter ces consignes, pour que l'école de cirque ne subisse pas de fermeture à cause de cas COVID-19 au sein de l'école.**

CIBLE

- Licenciés de l'école de cirque Equi'Cirque : élèves en cours réguliers au sein de l'école.
- Pratiquants non licenciés qui réalisent les stages pendant les vacances scolaires à l'école de cirque.
- Accompagnateurs et public.

Les activités sont obligatoirement encadrées par l'ensemble des intervenants de l'école de cirque. Le public est autorisé lors des spectacles de fin d'année ou fin de stage, dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation habituelles. La pratique du cirque est autorisée, dans le strict respect du présent protocole. Ces activités sont adaptées dans le format et dans le contenu, pour permettre le respect des recommandations sanitaires et une reprise d'activité physique progressive.

LIEU DE PRATIQUE

Les séances se déroulent en intérieur, dans le local de l'école de cirque, Chemin des marais à Leyrieu.

Des aménagements sont mis en place pour répondre aux contraintes sanitaires :

- Accès aux vestiaires réglementé en fonction des conditions sanitaires
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique et essuie-tout à usage unique
- Signalisation des accès et sens de circulation à l'intérieur de la salle, avec entrée et sortie distinctes pour éviter le croisement des groupes,
- Accès aux toilettes et aux lavabos limités à 1 personne à la fois,
- Ventilation de la salle pendant la durée des séances et entre les séances (ouverture des portes extérieures).

CONSIGNATION DANS LES REGISTRES

Afin de simplifier le contact des personnes présentes en cas de découverte d'un cas de COVID-19, il sera conservé un registre de toutes les personnes accédant à la salle. Le numéro de téléphone sera demandé aux non-licenciés. Ces derniers sont libres de nous fournir ou non ce numéro de téléphone.

Toutes les actions de désinfection seront consignées dans un registre.

SUIVI DES PRATIQUANTS

- L'accès aux équipements et la participation aux activités seront refusés à toute personne présentant des symptômes associés au COVID-19 : fièvre, toux, maux de gorge, ...

- Pour participer au cours de cirque, le pratiquant ou son représentant légal est inscrit sur le registre d'accès par écrit et accepte donc de prendre connaissance du protocole qui leur est communiqué et à le respecter.

- **Le pratiquant, ou son représentant légal, s'engage à ne pas se présenter aux entraînements et à ne pas participer aux activités s'il présente un des symptômes habituellement associé au COVID19.**

- **Il s'engage à signaler à l'école de cirque (Claire LAFONTAINE) toute contamination ou suspicion pour lui permettre de prévenir les autres pratiquants qui auraient pu être exposés.**

CONDITIONS DE PRATIQUE

- Distanciation physique

Les règles de distanciation appropriées entre les pratiquants s'appliquent en dehors de la pratique (notamment avant le démarrage des séances, entre les exercices, pendant les consignes, etc.) et lorsque l'activité le permet (pratique individuelle). A cet effet, les zones permettant le respect des distances sont définies, notamment des zones de change où chaque licencié dépose ses affaires, change de chaussures et s'hydrate en cours de séance. L'encadrant conserve une distance de 2 m avec les pratiquants. En revanche, elles peuvent ne pas être appliquées lorsque l'activité, par sa nature, ne le permet pas.

- Règles d'hygiène pour les pratiquants et les encadrants

L'ensemble des règles d'hygiène en vigueur s'appliquent durant les activités :

- Désinfection des mains à l'arrivée, pendant et au départ de la salle.

- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude.

- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle, et se désinfecter les mains après avoir jeté son mouchoir.

- Éviter de se toucher le visage, et plus particulièrement, le nez, les yeux et la bouche.

- Règles spécifiques mises en place pour la pratique du cirque :

- Le port du masque est obligatoire pour l'encadrant lorsqu'il ne peut respecter les règles de distanciation avec les pratiquants.

- Le masque est obligatoire dans tous les lieux, incluant les WC.

- Les pratiquants à partir de 6 ans arrivent et repartent masqués. Le masque est conservé en fonction des mesures sanitaires pendant l'activité

- Les pratiquants arrivent en tenue, masqués, hors chaussures d'intérieur, et munis de leur propre bouteille d'eau.

- Les pratiquants et l'encadrant procèdent à un lavage des mains au début et à la fin de chaque séance, et lors du changement de matériel, avec du savon ou de la solution hydro alcoolique.

- Les accompagnateurs ne sont pas autorisés dans le local durant les séances d'entraînement (si besoin exceptionnel le port du masque est obligatoire).

- Protocole d'hygiène pour le matériel :

- Le matériel mis à disposition pour les élèves est bien séparé, ou nettoyé entre chaque élève. Entre les cours, les tapis et modules utilisés sont désinfectés également.

- Lorsque l'activité implique le partage de matériel collectif, notamment balles, massues, il fait l'objet d'une désinfection à la fin de chaque séance, de même que les bancs, tables et tout autre équipement utilisé. Pour éviter tout mélange ou oubli, le matériel utilisé en cours de séance est déposé à l'endroit où les élèves l'ont trouvé et n'est rangé dans les caisses qu'après désinfection. La désinfection est faite par les élèves et les encadrants (désinfection des mains avant désinfection du matériel).

- Un tableau de suivi des tâches de désinfection est rempli par l'encadrant à chaque fois qu'elles sont réalisées. Il mentionne le nom du référent, la date, le matériel désinfecté

- Matériel personnel

- Chaque pratiquant peut venir avec son matériel s'il le souhaite, qui sera désinfecté avant le cours. Aucun prêt ne sera par ailleurs autorisé.

- Chaque pratiquant doit venir avec sa gourde ou bouteille d'eau. Aucun prêt entre pratiquants n'est autorisé.

RÈGLES ENTRAÎNEMENTS ET SPECTACLES

Les parents sont invités à **prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'activité**. En cas de fièvre, de symptômes évoquant la Covid-19, ou de contact avec un cas suspect, **celui-ci ne pourra pas prendre part à l'activité. Il en va de même pour les participants majeurs, les personnels et les encadrants.**

- Il est demandé aux joueurs de venir sans accompagnateur ou parents à l'intérieur des locaux, jusqu'à nouvel ordre.

Pour les parents venant de loin, il est possible de rester exceptionnellement dans l'accueil en portant le masque.

- Il est demandé aux élèves de ne pas arriver plus de 5 minutes avant le début de leur heure d'entraînement.

- Les élèves et accompagnateurs doivent patienter à l'extérieur jusqu'à ce que l'intervenant vienne chercher les élèves.

Il est prévu entre chaque cours une période de 15 minutes afin de désinfecter le matériel et de réduire au maximum les croisements entre non-pratiquants.

CONSERVATION

Les registres seront conservés au format papier aussi longtemps que nécessaire.

Fait à CREMIEU

La gérante, Claire LAFONTAINE